



FO conteste la possibilité d'imposer 8 jours de congés aux salariés

FO conteste la volonté du gouvernement de porter de 6 à 8 jours les jours de congés que l'employeur pourrait imposer aux salariés avec un délai de prévenance réduit à un seul jour.

Face à l'opposition des syndicats à cette disposition allant à l'encontre du dialogue social, pourtant tant mis en avant, le gouvernement avait dû concéder, dans l'ordonnance prise en ce sens en mars 2020, que cette faculté serait limitée à 6 jours et ne pourrait entrer en vigueur que sous réserve d'un accord d'entreprise.

Lorsque la ministre du Travail a fait part de son intention de la pérenniser et de l'allonger à 8 jours, FO a fait connaître son opposition à une mesure apparaissant à la fois inutile et stigmatisante.

FO le déplore d'autant plus que cette disposition figure dans le projet de loi relatif à la sortie de crise sanitaire.


Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Paris, le 5 mai 2021